

# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) – Formation initiale (Industrie-Bâtiment-Commerce) – F/H

Mis à jour le 23 mai 2024

## Conditions d'entrée et prérequis

La formation s'adresse à tout public.

## Niveau d'entrée

Sans diplôme

## Public visé

Salarié, demandeur d'emploi, entreprise

## Rythme

Temps plein

## Durée en centre

14 heures

## Validation

- **Certificat d'acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) Industrie Bâtiment Commerce, délivré par l'INRS**  
Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui sont reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat. La validation de ce certificat est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences (recyclage) d'une journée tous les 24 mois.

## Certification

Oui

## Modalités d'évaluation

Vous souhaitez développer vos compétences ?

## Objectifs professionnels

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels des personnels des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce
- Proposer, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques

## Contenu

- **Trois compétences de l'acteur PRAP IBC sont identifiées :**  
Compétence 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.  
Compétence 2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.  
Compétence 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

## Modalités pédagogiques

- Enseignement en salle
- Exercices pratiques

## Profil des intervenants

Formateurs spécialisés

## Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

## Délais et modalités d'accès

Les délais d'accès à nos formations varient de 4 mois à 14 jours en fonction

# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) – Formation initiale (Industrie-Bâtiment-Commerce) – F/H

Un référentiel de certification définit les modalités d'évaluation (situations, indicateurs de performances) qui permettront de vérifier l'intégration des nouvelles compétences par le professionnel.

## Possibilité de validation par blocs de compétences

Non

## Entrée et sortie permanente

Oui

## Codes réglementaires

- Formacode : 31776
- Code ROME : H1302, H1303

du mode de financement et du nombre de places disponibles. Veuillez vous rapprocher de nos Conseillers en Formation Professionnelle pour connaître le délai qui vous concerne.

Réunion d'informations collectives, entretien téléphonique et individuel.

## Financements possibles

CPF, plan de développement, auto-financement...

## Référent handicap

Toutes nos formations sont accessibles à la candidature de personnes en situation de handicap. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Référent Handicap : Céline GHARNAOUT [cgharnaout@strasbourg.greta.fr](mailto:cgharnaout@strasbourg.greta.fr)

## Réseau

- GRETA STRASBOURG EUROPE (GSE)
- 22 rue du Lixenbuhl  
67402 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN
- [gse@strasbourg.greta.fr](mailto:gse@strasbourg.greta.fr)
- 03 88 40 77 00
- [www.greta-alsace.fr](http://www.greta-alsace.fr)
- SIRET : 19672198900040
- Numéro d'activité : 4267P000867